



**REQUEST FOR PROPOSAL
 DEMANDE DE PROPOSITION**

**RETURN BIDS TO:
 RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving – PWGSC /
 Réception des soumissions - TPSGC
 11 Laurier St. / 11 rue Laurier
 Place du Portage, Phase III
 Core 0B2 / Noyau 0B2
 Gatineau
 Québec
 K1A 0S5

**By Fax – Par télécopieur:
 (819) 997-9776**

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

**Solicitation Closes –
 L'invitation prend fin**

At – à : 14 :00 PM, EST-HNE

On - le : 30/01/2019

Title - Titre Batterie et adaptateur	Solicitation No – N° de l'invitation W8475-195330
Date of Solicitation – Date de l'invitation 21/Dec 2018	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Quartier général de la Défense nationale 101, promenade du Colonel-By Ottawa (Ontario) K1A 0K2 À l'attention de Karen Poirier, DAP 7-3-2	
Telephone No. – N° de téléphone 819-939-5101	FAX No – N° de fax 819-939-9776
Destination Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée See Herein/precise dans les presentes	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	1
PARTIE 1 — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN.....	2
1.3 COMPTES RENDUS.....	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	2
2.2 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDES DE SOUMISSIONS.....	3
2.3 LOIS APPLICABLES.....	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION – ARTICLES MULTIPLES.....	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	7
5.1 ATTESTATIONS À PRÉSENTER AVEC LA SOUMISSION.....	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES..	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.2 BESOIN.....	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 MODALITÉS DU CONTRAT.....	9
6.5 PERSONNES RESPONSABLES.....	9
6.6 PAIEMENT.....	10
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	11
6.9 LOIS APPLICABLES.....	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	12
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE.....	12
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	12
ANNEXE « X » DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	17

PARTIE 1 — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit à l'annexe A, Détails des articles.

1.3 Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables qui suivent la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions désignées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre figurent dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2018-05-22), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

- a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée en entier.
- b) La section 05, Présentation des soumissions – sous-alinéa 4 est modifiée comme suit :

Supprimer : 60 jours
Remplacer par : 90 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

A9130T (2014-11-27) Programme des marchandises contrôlées – soumission
B1000T (2014-06-26) Condition du matériel – soumission
B3000T (2006-06-16), Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure ainsi qu'à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.2 Demandes de renseignements – Demandes de soumissions

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Il est possible qu'on ne réponde pas aux demandes de renseignements reçues après ce délai.

Les soumissionnaires devraient indiquer aussi fidèlement que possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils devraient prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques à caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque élément visé. Les articles affichant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf si le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut modifier les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.3 Lois applicables

Tout contrat subséquent doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire du Canada de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire du Canada précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Le fait de n'apporter aucun changement signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par le service Connexion postal ne seront pas acceptées.

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (une [1] copie papier)
- Section II : Soumission financière (une [1] copie papier)
- Section III : Attestations (une [1] copie papier)

Les prix ne doivent figurer que dans la soumission financière. Aucun prix ne doit être indiqué ailleurs dans la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) présenter le document dans un format qui respecte l'environnement, notamment une impression en noir et blanc plutôt qu'en couleur, une impression recto verso ou à double face, des agrafes ou des trombones plutôt qu'une reliure Cerlox, une reliure à attaches ou une reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité à l'annexe A, Détails des articles.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la partie 5.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

3.1.2 – Meilleure date de livraison – soumission

Bien que la livraison doive s'effectuer d'ici le 31 mars 2019, les soumissionnaires doivent indiquer la meilleure date de livraison qui puisse être offerte à l'annexe A – Détail des articles.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation formée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères obligatoires d'évaluation technique

- a) Les soumissionnaires doivent indiquer le numéro de pièce ainsi que le code OTAN des fabricants (COF) ou de l'organisme commercial des pièces offertes dans l'annexe A.
- b) Les soumissionnaires qui proposent un produit équivalent ou un produit de remplacement doivent indiquer le nom de la marque et le modèle, ou le numéro de la pièce et le code OTAN des fabricants ou de l'organisme commercial des pièces offertes dans l'annexe A.

4.1.2 Évaluation financière

A0222T (2014-06-26), Évaluation du prix – soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection – Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être jugée recevable. La soumission recevable qui présentera le prix global évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Un contrat ou plusieurs contrats pourront être attribués à la suite de la présente demande de soumissions.

Dans le cas où plusieurs soumissions recevables offrent le même prix évalué le plus bas pour un article précis, la soumission recevable recommandée pour l'attribution d'un contrat sera celle qui propose la meilleure date de livraison pour l'article en question.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires requis pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est établi qu'une attestation fournie par le soumissionnaire est fautive, que l'erreur ait été commise de façon délibérée ou non, pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le refus du soumissionnaire de se conformer et de collaborer à une demande ou à une exigence imposée par l'autorité contractante rendra sa soumission non recevable ou constituera un manquement au contrat.

5.1 Attestations à présenter avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations ci-dessous dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, **le cas échéant**, le formulaire de déclaration se trouvant sur le site Web des formulaires du régime d'intégrité (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur proposition soit prise en compte dans le cadre du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous devraient être présentés en même temps que la soumission, mais peuvent aussi être présentés par la suite. Si certains de ces renseignements supplémentaires ou attestations requises ne sont pas remplis et fournis comme demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. Si le soumissionnaire ne fournit pas les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, sa soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés

Conformément à la section de la Politique d'inadmissibilité et de suspension intitulée « Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un contrat immobilier » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit fournir la documentation requise, selon le cas, pour que son offre passe à l'étape suivante du processus.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni lui ni un membre de la coentreprise, si le soumissionnaire est une coentreprise, ne sont nommés dans la Liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du Programme de contrats fédéraux (programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi) qui figure au bas de la page du site Web Emploi et Développement social Canada – Travail (EDSC) [<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html>].

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et les conditions suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles précisés sous la rubrique « Besoins » à l'annexe « A », Détails de l'article.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et les conditions désignées dans le contrat par un numéro, une date et un titre figurent dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

Le document 2010A (2018-06-21), Conditions générales – biens (complexité moyenne) s'applique au contrat et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications suivantes :

a. La définition de ministre est modifiée dans les termes « Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou dans le paragraphe « le Gouvernement » à la section « Interprétation », en remplaçant « le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux » par « le ministre de la Défense nationale ».

Le paragraphe modifié se lit comme suit :

Les termes « Canada », « État », « Sa Majesté » et « gouvernement » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.4 Modalités du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2019.

6.4.2 Points de livraison

La livraison dans le cadre du présent besoin doit être effectuée aux points de livraison indiqués à l'annexe « A », Détails des articles du contrat.

\

6.5 Personnes responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Karen Poirier

Titre : Agente de négociation des contrats
Ministère de la Défense nationale
Direction : Direction générale de la gestion du programme d'équipement aérospatial
Adresse : 101, promenade du Colonel-By, Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Téléphone : 819-939-5101
Télécopieur : 819-939-4589
Adresse courriel : Karen.poirier@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat à la suite de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____ (insérer le nom au moment de l'attribution du contrat)
Titre : _____
Ministère de la Défense nationale
Direction : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____-____-_____
Télécopieur : ____-____-_____
Adresse électronique : _____

L'autorité technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____ (insérer le nom au moment de l'attribution du contrat)
Titre : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____-____-_____
Télécopieur : ____-____-_____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme de _____ \$, comme il est précisé à l'annexe A. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le gouvernement du Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Clauses du *Guide des CCUA* :

C2000C (2007-11-30) Entrepreneur établi à l'étranger
C6000C (2017-08-17) Limite de prix
H1000C (2008-05-12) Paiement unique
H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à la section des conditions générales intitulée « Présentation des factures ». Les factures ne peuvent pas être soumises avant que tous les travaux indiqués sur celles-ci soient achevés.
2. Les factures doivent être transmises comme suit :

a) La facture originale et une (1) copie doivent être envoyées à l'adresse ci-dessous aux fins d'attestation et de paiement.

Ministère de la Défense nationale
25^e Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes
C.P. 4000
Succ. Forces, Succ. K
Montréal (Québec), Canada
H1N 3R9
À l'attention de : Section de facturation

ou

Bâtiment de la Défense nationale
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario)
T0A 1A0
À l'attention de Karen Poirier, DAP 7- 3-4
819-939-5101

b) une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat. L'entrepreneur doit fournir les factures en format électronique à l'autorité contractante, sauf indication contraire de sa part, afin de réduire la quantité de documents imprimés.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indications contraires, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur dans sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires à fournir, sont des conditions du contrat, et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la période du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'**Ontario**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des documents énumérés dans la liste, c'est le libellé du document indiqué en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2018-06-21), Conditions générales – Biens (complexité moyenne);
- c) l'annexe A – Détails des articles;
- d) la soumission de l'entrepreneur, en date du _____ (la date sera inscrite par l'autorité contractante).

6.11 Contrat de défense

A9006C (2012-07-16) Contrat de défense

6.12 Clauses du *Guide des CCUA*

A9131C (2014-11-27), Programme des marchandises contrôlées – Marchés
B4060C (2011-05-16), Marchandises contrôlées
C2608C (2015-02-25), Documentation des douanes canadiennes
D0050C (2007-05-25), Certificat d'utilisateur final
D2000C (2007-11-30), Marquage
D2001C (2007-11-30), Étiquetage
D5510C (2014-06-26) Autorité de l'assurance de la qualité (ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi au Canada
D5515C (2010-01-11) Autorité de l'assurance de la qualité (ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis
D5540C (2010-08-16) ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité – Exigences (code de l'assurance de la qualité Q) – S'applique à l'article 1
D5545C (2018-08-16), ISO 9001:2008 – Systèmes de management de la qualité – Exigences (code de l'assurance de la qualité C)

6.13 Instructions d'expédition – Livraison à destination

Le bien doit être expédié au point de destination précisé dans le contrat et livré selon les Incoterms 2000 concernant le rendu droits acquittés.

L'entrepreneur doit livrer les marchandises aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser les livraisons si aucun rendez-vous n'a été fixé.

Les articles 1 et 2 doivent être livrés à l'adresse suivante :

25^e Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes Montréal
6363, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H1N 3R9
Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais) ou

514-252-2777 Postes 2525/4673/4282

6.14 Instructions d'expédition – Livraison à destination

Le bien doit être expédié au point de destination précisé dans le contrat et livré selon les Incoterms 2000 concernant le rendu droits acquittés.

L'article 3 doit être livré à l'adresse suivante :
2^e Escadre Bagotville
Porte de livraison 1
8ACSS B FLT
Bagotville (Québec)
G0V 1A0
À l'attention de : Sgt Mattieu Blanchette

6.15 Exigence d'emballage conformément à la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer les articles 1 à 3 en quantité d'un (1) par paquet pour livraison conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes, *D-LM-008-036/SF-000*, intitulée Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

Annexe A – Détails des articles

Article	Description	Unité de distribution	QTÉ	Adresse de destination	Adresse de facturation	Prix unitaire ferme	Prix total	Livraison proposée
1	<p>CHARGEUR PORTABLE SOLDIER ENTRE -20 °C et 50 °C (-4 °F et 122 °F) NMC : 6130-01-495-2839 COF : F5326, numéro de pièce 00023301 COF : D3000, numéro de pièce 6130- 02240 COF : D838, numéro de pièce 83099- 20291 COF : 51828, numéro de pièce BTC- 70801 COF : 80063, numéro de pièce PP- 8498/U</p> <p>Numéro de la pièce proposée : _____ COF/CAGE proposé : _____</p>	Par article	9	<p>25 DAFC – Section de la réception BFC Montréal 6363, rue Notre- Dame Est Montréal (Québec), Canada H1N 2E9</p>	<p>Ministère de la Défense nationale C.P. 4000, Succ K C.P. 4000 Succ. Forces, Succ. K Montréal (Québec), Canada H1N 3R9 À l'attention de : Section de facturation</p>	_____ \$	_____ \$	_____ JJ/MM/AAAA

2	<p>ADAPTATEUR, BORNE DE BATTERIE, ADAPTATEUR DE BATTERIE, CHARGEUR DE BATTERIE</p> <p>COF : 5940-01-5013312</p> <p>COF : 0299H, numéro de pièce BTA 70834 COF : D8385, numéro de pièce 04056393006002, COF : A486G, numéro de pièce 10342277 COF : FAQ15, numéro de pièce 192768021 COF : FAQ15, numéro de pièce 192768034 COF : 80058, numéro de pièce J-6358B/P COF : F0057, numéro de pièce 61225485AA COF : 000V, numéro de pièce 674510601207 COF : K0216, numéro de pièce POG095759 COF : D9645, numéro de pièce 8309920319</p> <p>Numéro de la pièce proposée : _____ COF/CAGE proposé : _____</p>	Par article	9	25 DAFC – Section de la réception, 6363, Notre-Dame Est, Montréal (Québec), Canada H1N 2E9	Quartier général de la Défense nationale, C.P. 4000, succursale K, Succ. Forces, Montréal (Québec), Canada H1N 3R9, à l'attention de : Section de facturation	_____ \$	_____ \$	JJ/MM/AAAA
---	--	-------------	---	--	---	----------	----------	------------

3	Adaptateur, Batterie NMC : 5940-01-573-9693 COF : 51828, numéro de pièce BTA-70715 COF : ZAW76, numéro de pièce BTA-70715 COF : 80058, numéro de pièce J-6878/P Numéro de la pièce proposée : COF/CAGE proposé : 	Par article	9	BFC Bagotville (Québec) G0V 1A0 À l'attention de : Sgt Blanchette, 8ACSS B FLT, Det Téléphone : 418-677-4000, poste 3200	Ministère de la Défense nationale, 101, promenade du Colonel-By, Ottawa (Ontario) K1A 0K2 À l'attention de : DAP 7-3-4 AFEC À l'attention de : Karen Poirier 819-939-5101	\$	\$	JJ/MM/AAAA
						TOTAL		
						TPS/TVH/TVQ		
						TOTAL GÉNÉRAL		

ANNEXE « X » DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est établi qu'une attestation est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le gouvernement du Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par le gouvernement du Canada peut rendre la soumission irrecevable ou constituer un manquement au contrat.

Pour en savoir plus sur le Programme des contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consultez le site Web Emploi et Développement social Canada – Programme du travail.

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture des soumissions sera utilisée]

Remplir la partie A et la partie B.

A. Cochez l'une des déclarations suivantes seulement :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale assujéti à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein ou permanents à temps partiel au Canada.

A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada.

A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a déjà conclu un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi avec EDSC-Travail et que cet accord est valide et en vigueur.

OU

A5.2 Le soumissionnaire atteste qu'il a présenté le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) à EDSC – Programme du travail. Comme il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat, remplissez le formulaire intitulé Attestation d'engagement pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le aux responsables du Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada.

B. B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise. OU No de l'invitation – Sollicitation No.

N° de la modif. – Amd. No. Id de l'acheteur – Buyer ID XXXXX-XXXXXX/X xxxxx N° de réf. du client – Client Ref. No. No du dossier – File No. No CCC/CCC No. N° VME/FMS No. XXXXXX
Page 30 de - of 30

B2. Le soumissionnaire fait partie d'une coentreprise et chaque membre de celle-ci doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation » remplie. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)